



## Invitation presse

*Saint-Denis, le 22 août 2019*

# **L'Étang de Saint-Paul labellisé zone humide d'importance internationale au titre de la convention de RAMSAR**

## **Vendredi 23 août 2019 à 10h - site RAMSAR, Savanna à Saint-Paul**

Le mardi 20 août 2019, l'Étang de Saint-Paul a été reconnu comme zone humide d'importance internationale au titre de la Convention de Ramsar. L'Étang de Saint-Paul devient ainsi le 49ème site français, le 12ème des outre-mers et le 1er de La Réunion.

Cette distinction internationale reconnaît tant le caractère exceptionnel de la plus grande zone humide littorale protégée des Mascareignes que la qualité du travail de gestion menée par la Régie RNNESP<sup>1</sup> et ses partenaires (commune de Saint-Paul, Territoire de la Côte Ouest, département, conseil scientifique...) depuis plusieurs années.

Pour célébrer cette labellisation, Olivier Tainturier, sous-préfet de Saint-Paul, président du Comité Consultatif de la Réserve Naturelle Nationale Étang de Saint-Paul et du comité de suivi du projet Ramsar, remettra officiellement le diplôme Ramsar au gestionnaire et aux partenaires de ce site exceptionnel :

- Cyrille Melchior, président du conseil départemental,
- Joseph Sinimalé, maire de Saint-Paul et président de la régie Réserve naturelle nationale de l'Étang de Saint-Paul (RNNESP),
- Guy Saint-Alme, vice-président de la communauté d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest (TCO),
- Pascal Hoarau, directeur de la Régie RNN Etang de Saint-Paul.

Cette cérémonie aura lieu :

**vendredi 23 août 2019 à 10h sur le site Ramsar**  
**RV Parking de l'aire de pique-nique de Savanna**  
**50, rue Jules Thirel à SAINT PAUL**

**La presse est cordialement invitée à suivre cet évènement.**

<sup>1</sup> Régie de la Réserve naturelle nationale de l'Étang de Saint-Paul

Contact presse

